

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE « SIGA 3C »

**Séance du Vendredi 13 Février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize février à onze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « SIGA 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLLAS, Président, et en présence de :

Gaillon : Mesdames MARIEN et DELUCA (titulaires)

Le Val d'Hazey : Messieurs COLLAS et JARRY (titulaires),

Absente excusée : Monsieur THIERRY (Suppléant)  
Madame HANTZ (Suppléante)

Date de la convocation : 30 Janvier 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 4  
Présents : 4  
Votants 4

- : - : - : -

02-13-02-2026 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Monsieur JARRY, rapporteur, indique à l'assemblée que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, laquelle doit être également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

### **Le comité syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 transmis avec la convocation du présent Conseil Syndical,

Considérant l'obligation de prendre acte du débat d'orientations budgétaires,

### **A l'unanimité,**

**PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2026 sur la base du document annexé à la présente délibération.

Fait à Le Val d'Hazey, le 13 Février 2026



Le Président,

Philippe COLLAS